Image not found or type unknown

Donation partage les désavantages

Par **heidi06**, le **12/04/2014** à **10:52**

ma mère veut faire une donation partage de son vivant à ma soeur et a moi-même (acte notarié) d'une valeur de 149000 euros qui apparemment est irrévocable. mais si ma mère venait à décéder avant les 15 ans qui suit la donation celle ci n'est pas valide et l'on doit payer des frais de succession? cela ne parait bizzare
merci pour votre réponse qui permettra d'éclairer ma lanterne

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés